ENREGISTREMENT EN TANT QUE TRANSPORTEUR DE VEHICULES HORS D'USAGE POUR LEQUEL LE CERTIFICAT DE DESTRUCTION N'A PAS ETE DELIVRE

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Division autorisations et partenariats
Site de TOUR & TAXIS
Avenue du Port 86C – bte 3000
1000 Bruxelles

E-mail : permit_agr@environnement.brussels
Tél. : 02/775.75.44 - tous les jours ouvrables

À quoi sert ce formulaire ?

Ce formulaire vous permet de demander un enregistrement en tant que transporteur de véhicules hors d'usage pour lequel le certificat de destruction n'a pas été délivré.

Vous pouvez télécharger un document « Procédure » reprenant plus d'information concernant la procédure, les délais et voies de recours sur le site internet de Bruxelles Environnement : www.environnement.brussels.

Contexte juridique

La réglementation en vigueur pour cet enregistrement en Région de Bruxelles-Capitale est la suivante :

- Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement (Moniteur Belge du 26/06/1997), notamment les articles 78/1-78/7 ;
- Arrêté du ministère de la région de Bruxelles capitale du 15 avril 2004 relatif à la gestion des véhicules hors d'usage

Comment introduire votre demande d'enregistrement ?

- **par mail**

  à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,

  à l'adresse : permit_agr@environnement.brussels

  Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la convention de communication électronique.

- **par courrier**

  à l'aide du présent formulaire de demande dûment complété,

  en **1** exemplaire,

  auprès de : BRUXELLES ENVIRONNEMENT
  Division autorisations et partenariats
  Site de TOUR & TAXIS
  Avenue du Port 86C, bte 3000
  1000 Bruxelles

  Merci de ne pas agrafer, ni relier vos documents avant envoi ; cela simplifie le traitement de votre demande.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1. coordonnées du demandeur

Si personne physique :	**Si personne morale :**
Nom : Prénom : Numéro d'entreprise :	Nom : Forme juridique : Numéro d'entreprise :

1.2. Données de contact :

Adresse du siège social/domicile

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :
Tél. : Fax :
E-mail : Site internet :

*Ces **coordonnées** seront reprises **par défaut dans la liste des transporteurs enregistrés disponible sur le site internet de Bruxelles Environnement**. Si vous souhaitez que des coordonnées différentes y soient affichées, veuillez indiquer lesquelles ci-dessous :*

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :
Tél. : Fax :
E-mail :

Personne de contact *avec qui Bruxelles Environnement peut prendre contact dans le cadre de l'agrément.*

Nom : Prénom :
Fonction :
Tél. : GSM :
E-mail :

Moyen de communication et adresse de correspondance *(veuillez cocher l'option choisie).* *Si la correspondance dans le cadre de l'agrément doit être envoyée à une adresse différente de l'adresse du siège social/domicile, veuillez l'indiquer ci-dessous.*

☐ Par mail

*Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la convention de communication électronique. Veuillez indiquer **une seule** adresse mail de contact.*

Adresse mail :

☐ Par courrier

Rue : N° : Boîte :
Code postal : Commune :
Pays :

2. MOYENS DE TRANSPORT

Veuillez donner ci-dessous les plaques d'immatriculation et types de véhicules (+remorques) des véhicules utilisés pour le transport des véhicules hors d'usage :

Type de véhicule (+ remorques)	**Plaque d'immatriculation**

3. DÉCLARATION

Je confirme que les données mentionnées dans le présent formulaire sont correctes.

Date : Cliquez ici pour entrer une date.

Prénom et nom :

Signature :

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produits des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement est soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en nous contactant par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).